

DTZ INVESTORS REIM
Société par actions simplifiée au capital de 1.040.000 euros
Siège social : 185-189 avenue Charles de Gaulle, 92200 Neuilly-sur-Seine
827 529 520 R.C.S. Nanterre

(la « Société »)

**PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE
EN DATE DU 21 JANVIER 2025**

Le 21 janvier 2025,

La soussignée :

DTZ Investors France, société par actions simplifiée au capital de 122.944 euros, dont le siège social est situé au 185-189 avenue Charles de Gaulle, 92200 Neuilly-sur-Seine, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Nanterre sous le numéro 423 250 257, représentée par son président, Monsieur Jean-Maurice Blondel ;

agissant en qualité d'associé unique de la Société, titulaire de la totalité des actions composant le capital social de la Société (l'« **Associé Unique** ») ;

après avoir pris connaissance :

(i) des documents suivants :

➤ un exemplaire des statuts ;

(ii) de l'ordre du jour ci-après reproduit :

1. révocation du directeur général de la Société ; et
2. pouvoirs pour les formalités légales ;

a pris les décisions suivantes conformément aux dispositions des articles 13 et 17 des statuts de la Société:

Première décision

(Révocation du directeur général de la Société)

L'Associé Unique,

après avoir pris acte :

- que suite à une réunion en date du 15 janvier 2025 et par courriel remise en date du même jour, Monsieur Grégory Flash a été (i) informé de la possibilité de révocation de son mandat de directeur général de la Société et (ii) invité à présenter ses observations sur l'éventualité de mettre un terme à ses fonctions, au plus tard le 20 janvier 2025 ;
- que Monsieur Grégory Flash n'a pas fait valoir ses observations dans les délais requis;

décide de mettre un terme au mandat de directeur général de Monsieur Grégory Flash avec effet au 31 janvier 2025.

Deuxième décision

(Pouvoirs pour les formalités légales)

L'Associé Unique donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait certifié conforme du présent procès-verbal pour effectuer toutes formalités légales de publicité.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par le représentant de l'Associé Unique.



DTZ Investors France
Représentée par Monsieur Jean-Maurice Blondel